# SEMIN REBOUCHEUR PRO

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/08/2019 Version: 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SEMIN REBOUCHEUR PRO

Groupe de produits : Poudre

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle,Utilisation par les consommateurs

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SEMIN
1A RUE DE LA GARE
F-57920 KEDANGE-SUR-CANNER - FRANCE
T + 33 (0) 3 82 83 53 57 - F + 33 (0) 3 82 83 93 33
ludivine.wininger@semin.com - www.semin.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|---|---|---|---|---|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|---|---|
| CARBONATE DE CALCIUM | (N° CAS) 471-34-1<br>(N° CE) 215-279-6 | 20 - 70 | Non classé |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Aucune mesure particulière n'est requise.

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Aucune mesure particulière requise.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucune donnée disponible.

Symptômes/effets après inhalation : Aucune donnée disponible.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact oculaire : Aucune donnée disponible.

Symptômes/effets après ingestion : Aucune donnée disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir le chapitre premiers soins de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun, à notre connaissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| CARBONATE DE CALCIUM (471-34-1) | |
|---|---|
| **France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle** | |
| Nom local | Carbonate de calcium (Calcite) (Marbre) |
| VME (mg/m³) | 10 mg/m³ |
| Note (FR) | Valeurs recommandées/admises |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés:**

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

| **Protection oculaire:** |
|---|
| Si dégagement de poussières: lunettes de protection |

| **Protection des voies respiratoires:** |
|---|
| Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate |

**Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Poudre. |
| Couleur | : blanc. |
| Odeur | : Négligeable. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 7 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 0,8 |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : < 1 g/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune en utilisation normale.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune sous utilisation normale.

### 10.4. Conditions à éviter

Humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

| CARBONATE DE CALCIUM (471-34-1) | |
|---|---|
| DL50 orale rat | > 5000 mg/kg |

| | |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété<br>pH: 7 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Peut provoquer une irritation mineure des yeux<br>pH: 7 |

| | |
|---|---|
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé (Aucune donnée disponible.) |
| Cancérogénicité | : Non classé (Aucune donnée disponible.) |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé (Aucune donnée disponible) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé (Aucune donnée disponible) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé (Aucune donnée disponible) |
| Danger par aspiration | : Non classé (Aucune donnée disponible) |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Aucune donnée disponible. |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| | |
|---|---|
| Ecologie - général | : Aucune donnée disponible. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| SEMIN REBOUCHEUR PRO | |
|---|---|
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée disponible. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| SEMIN REBOUCHEUR PRO | |
|---|---|
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| SEMIN REBOUCHEUR PRO | |
|---|---|
| Ecologie - sol | Aucune donnée disponible. |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Méthodes de traitement des déchets | : Eviter de rejeter dans l'environnement. |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées | : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |
| Code catalogue européen des déchets (CED) | : 08 02 01 - déchets de produits de revêtement en poudre |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|---|---|---|---|
| **14.1. Numéro ONU** | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| **14.3. Classe(s) de danger pour le transport** | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| **14.4. Groupe d'emballage** | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport par voie terrestre**

Non applicable

**Transport maritime**

Non applicable

**Transport aérien**

Non applicable

**Transport par voie fluviale**

Non applicable

**Transport ferroviaire**

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : < 1 g/l

#### 15.1.2. Directives nationales

**France**

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011):

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Indications de changement:**

Révision - Voir : *.

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*